

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=210



FO
FNEC FP FO
SNFOLC

Formations hors temps scolaire

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 14 novembre 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

La FNEC FO 21 est intervenue en audience sur les formations hors temps scolaire.

Premier degré : Pour les professeurs des écoles stagiaires, dont la formation était fixée pendant les vacances scolaires, cela n'est pas tenable. Le rectorat argue que le manque de remplaçants oblige à fixer la formation pendant les vacances scolaires et que cela est payé 120 euros la journée. **Toutefois, le ministère a clairement dit à nos représentants au niveau national que cela ne pouvait pas être obligatoire pendant les vacances scolaires. Vous pouvez le vérifier sur le [tract du SNUDI-FO](#).**

Second degré : Quant aux **formations imposées sur les périodes hors temps de cours** (début de soirée, mercredi après-midi), le rectorat soutient qu'elles n'ont pas vocation à être payées. La FNEC-FP FO indique le décret n°2019-935 dit que la formation en période de vacance des classes doit être votée en CSA avant son application. Or, cela n'a pas été fait. **[Contactez-nous](#)** pour prendre position avec vos collègues contre ces formations imposées et trouver [plus de précision dans notre tract](#).

Nous avons rappelé nos revendications :

Pas de formation obligatoire sur public désigné : **Le volontariat doit être la règle pour se former !**

Pas de formation hors temps scolaire : Les enseignants se forment pour leurs élèves, ils n'ont **pas à subir pour cela un alourdissement de leur charge de travail !**